

Le quinze juin 2017, le Conseil Municipal de la Commune de NIEVROZ s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M Patrick BATTISTA, Maire

Présents : M Patrick BATTISTA - Mme Patricia ARRIAZA-OLMO - M Jean-Gérard NIZET- M Gilles TROMPILLE- Mme Muriel THOMAS – Mme Dominique BARTHELEMY – Mme Corinne HERADY - M Claude MARECHAL – M Michel DAMIRON

Excusés : M Richard BOUFFANET - M Didier NARCISSE- M Clément BOYER (donne procuration à Mme BARTHELEMY) – M Cyrille DUTOUR (donne procuration à M Patrick BATTISTA) – Mme Estrella DE GROOT (donne procuration à M Michel DAMIRON)- M Franck RICHARD -

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 9 juin 2017

Nombre de Présents : 09

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Patricia ARRIAZA OLMO

Délib n°2017-029 : compactage de deux anciens prêts et nouvel emprunt auprès de la Caisse d'épargne

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux du centre de première intervention ainsi que les travaux de voirie, il est opportun de recourir à un emprunt de cinq cent mille euros (500 00 €).

Monsieur le maire indique que quatre organismes ont été consultés pour cet emprunt. Seul deux nous ont répondu. Monsieur le maire présente au conseil municipal l'offre la plus intéressante.

L'offre présentée par la caisse d'épargne Rhône-Alpes comporte deux volets :

- le compactage de deux anciens emprunts à savoir celui des travaux centre village (taux 4.79%) et « acquisition de parcelles » (taux de 3.40 %). Cette opération permet de réunir ces deux prêts en un seul et ainsi bénéficier d'un taux actuel plus avantageux (taux fixe 1.94%). Cependant, cette opération génère un cout de compactage de 38 117 €. L'intérêt de cette opération est de réduire les annuités de 13 857 € de 2018 à 2026.

Les frais de commission sont de 920 € et les frais ICNE (intérêts courus non échus) de 3 859.33 €.

- dans un deuxième temps, le nouvel emprunt de 500 000 € s'étendait sur 20 ans à un taux fixe de 1.82% (car paiement différé à 2018 et disponibilité des liquidités dès 2017). La date de la première échéance est fixée au 25/04/2018. Les échéances suivantes se suivent à intervalles réguliers de 12 mois jusqu'au 25 avril 2037. L'amortissement du capital est progressif (sauf les deux premières échéances). Le taux et la durée ainsi présentée permettent d'absorber les indemnités de réaménagements liés au compactage des deux anciens prêts.

Les frais de commission sont de 500 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante à l'unanimité :

DECIDE d'approuver le compactage et le nouvel emprunt tel que présenté ci-dessus,

APPROUVE les conditions financières et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats.

DECIDE que le remboursement des présents emprunts s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Le Maire
Patrick BATTISTA

